



Compteur electrique locataire

Par **sasa13**, le **01/08/2011** à **10:31**

Bonjour,

je suis actuellement locataire d'un studio depuis 6 mois , le compteur electrique de toute la propriété est dans le studio . Et depuis peu chez la propriétaire il n'y a plus d'electricité dans sa cuisine, donc elle vient souvent chez moi quand je suis la pour regarder le compteur et faire des tests. Je voulais savoir si elle est en droit de rentrer chez moi sans que j'en sois informée et sans que je sois la ? (elle a les clés du studio)

Par **amajuris**, le **01/08/2011** à **14:53**

bjr,

le bailleur n'a pas le droit de rentrer sans l'autorisation de son locataire dans le logement faisant l'objet d'un bail de location. le bailleur ne devrait même pas avoir conservé les clés. vous devez l'informer de cette interdiction qu'elle devrait connaître en tant que bailleur.

je vous conseille de changer le barillet de votre serrure.

cdt

Par **mimi493**, le **01/08/2011** à **15:21**

Le meublé est "charges comprises" et vous ne payez pas d'électricité selon votre consommation mais au forfait ?

Changez le barillet de la serrure, le bailleur n'a aucun droit d'entrer chez vous